



Monts d'Arrée

COMMUNAUTÉ

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 JUIN 2022 A 18H30 A LOQUEFFRET à la salle communautaire**

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC :

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Alexis MANAC'H (départ à 19h45 à partir du point 2022-045), Marie-Noëlle JAFFRE (départ à 19h45 à partir du point 2022-045)

HUELGOAT : Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL (Président), Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Grégory LE GUILLOU, Christophe DANIEL (arrivé à 18h45, vote à partir du point 2022-037)

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN, Marie-Noëlle JAFFRE à Maryvonne LE GUILLOU, Alexis MANAC'H à Mickaël TOULLEC

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Ordre du jour :

- ➔ Demande de fonds de concours
- ➔ Pass Commerce et Artisanat – dossier demande de subvention
- ➔ Convention avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne
- ➔ Taxe de séjour 2023
- ➔ Subventions aux associations
- ➔ Aide aux nouveaux agriculteurs installés en 2021
- ➔ Aide /BAFA
- ➔ Prestation RGPD du centre de gestion du Finistère – mutualisation avec les communes
- ➔ Nouveaux tarifs 2022 de redevances déchets ménagers
- ➔ Renforcement de l'offre BreizhGo sur le territoire COB – conventionnement avec la Région et le pays COB
- ➔ Convention reversement fiscalité des entreprises de la ZA du Vieux Tronc avec Poher Communauté
- ➔ Questions diverses

La séance débute à 18h30mn

Monsieur le Président, constate le quorum et propose à Anne ROLLAND d'assurer le secrétariat de séance.

2022-035- Demande de fonds de concours

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

Une commune présente une demande de financement pour les opérations d'investissements suivantes :

Commune de SAINT-RIVOAL

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Matériel et mobilier	8.860,15 €	0,00 €	8.860,15 €	4.430,00 €
Travaux de voirie	17.534,75 €	0,00 €	17.534,75 €	8.760,00 €
Travaux de bâtiments	20.629,25 €	12.005,97 €	8.623,28 €	2.118,00 €
Total	47.024,15 €	12.005,97 €	35.018,18 €	15.308,00 €

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser le fonds de concours sollicité par la commune de Saint-Rivoal.

2022-036- Dossier Pass Commerce et Artisanat- aide à l'entreprise La Forge du Chêne à Brennilis

Rapporteur : Georges Morvan

Un dossier reçu de l'entreprise La Forge du Chêne à Brennilis (Conception et pose d'objets métalliques).

Il s'agit de la réalisation d'un site Internet pour 4.465 €, la subvention Pass Commerce Artisanat proposée est de 547 €.

Le versement d'une aide à l'investissement de 547 € à l'entreprise de Lorenz FONTAINE La Forge du Chêne à Brennilis est adopté à l'unanimité.

2022-037- Etablissement Public Foncier de Bretagne – Convention cadre d'action foncière « 3^{ème} PPI »

Rapporteur : Mickaël Toulelec

Il explique que l'Établissement Public Foncier de Bretagne a été créé par décret du 08 juin 2009, établissement public d'Etat, avec pour vocation d'accompagner les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie foncière. Dans cette optique, l'EPF est habilité à procéder, dans la région Bretagne, pour le compte des collectivités territoriales à toutes acquisitions foncières, opérations immobilières, études et travaux de nature à faciliter l'aménagement.

L'accent est mis sur le logement, notamment social, le renouvellement urbain, la reconversion des friches industrielles et militaires, le développement d'activités économiques d'intérêt régional, la protection et la préservation des espaces agricoles et la préservation des espaces naturels remarquables, actions pour lesquelles l'E.P.F. peut apporter son soutien technique et /ou financier.

La communauté de communes Monts d'Arrée Communauté et l'Établissement Public Foncier de Bretagne ont donc convenu de s'associer pour engager une politique foncière visant à faciliter la réalisation des projets communaux et intercommunaux répondant à des critères de développement durable et de mixité (sociale, fonctionnelle, générationnelle...). Cette association se matérialise sous la forme d'une convention cadre qui définit les enjeux de notre territoire, les engagements de chaque partie, les missions confiées à l'EPF et les conditions d'exercice de ces missions.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le projet de convention cadre « 3^{ème} PPI » à conclure avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne et autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

2022-038- Taxe de séjour – année 2023

Rapporteur : Eric Prigent

La communauté de communes Monts d'Arrée Communauté a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2017. Elle est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées.

Les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante. Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2023 :

Catégories d'hébergement	Tarif communautaire par personne par nuitée	Taxe additionnelle Départementale 10 %	TARIF PUBLIC TOTAL par personne par nuitée avec taxe additionnelle
Palaces	2,27 €	0,23 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,82 €	0,18 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,18 €	0,12 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,64 €	0,06 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,45 €	0,05 €	0,50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,36 €	0,04 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,32 €	0,03 €	0,35 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est proposé à 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

Pour information, ce pourcentage est également de 5% dans la plupart des communautés de communes instituant la taxe de séjour en Finistère.

La proposition des tarifs est adoptée à l'unanimité.

2022-039- Subventions aux associations – demandes année 2022

Rapporteur : Anne Rolland

Tout d'abord, elle rappelle qu'une délibération définissant des critères d'attribution pour le versement d'une subvention par la collectivité a été prise le 26 juin 2018.

- Avoir le siège social sur le territoire
- Ne pas faire doublon avec une aide versée par les communes (sauf évènementiel)
- Projet évènementiel contribuant à la promotion et au développement du territoire
- Durée de l'évènement au minimum sur une journée
- Envisager un financement si cela permet le déclenchement d'autres financements (Région,...)
- Financement d'un seul projet par an

- Le projet s'inscrit dans le cadre des compétences de la communauté de communes : promotion du tourisme, développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, enfance jeunesse parentalité et vie sociale, manifestations sportives et culturelles

Les demandes de subventions pour lesquelles un avis de la commission Services à la population a été donné sont listées ci-dessous.

A 24 voix pour, 3 abstentions (Jean-Yves Crenn, Maryvonne Le Guillou et Eric Gonidec (pouvoir à Jean-Yves Crenn)) et 2 non votants (Barbara Perron et Jean-François Dumonteil) le conseil communautaire décide le versement d'une subvention aux associations suivantes :

Nom	Objet	Montant attribué
Galouperien An Are	Circuit Trail le 07 août	500
Ultra Trail des Monts d'Arrée (UTMA)	Circuits trails des crêtes le 26 juin	1.000
Association Ti menez Are	Festival de la photographie animalière- exposition du 14 mai au 15 octobre	2.000
Comité organisation L'Estivale Bretonne	Course cycliste 4 Jours en août L'Estivale Bretonne (le 05 août passage à Scrignac)	300
Association Ensemble Cobalt	Festival Claviers dans les Monts les 17-18 et 19 juin	1.000
Fédération déptale pêche du Finistère	Rencontres halieutiques Bretonnes lac St Michel les 14 et 15 mai	500
Association ADDES	Fête de la Bretagne animations du 13 au 19 mai	2.000
Association Yeun Elez Aux Portes de l'Enfer	Concerts le 23 juillet	500
Association l'Echo du Menhir	Les samedis de l'été du Menhir du 14 juillet au 15 août	300
Association Tro Menez Are	33 ème édition du Tro Menez Are le 26 mai	1.000
Association Les Cavaliers des Monts d'Arrée	Journée de randonnées le 05 juin	300
Association Comité Départemental 29 d'Aviron	Fête de l'aviron 02 et 03 juillet réservoir Saint-Michel	500
Association Musiques Au Cœur des Monts d'Arrée	6 concerts de mai à septembre	1.000
Association Le Fourneau	Festival itinérant avec une escale à Brasparts deux soirées le 30/09 et le 01/10	1.500
Association comité des Fêtes- Les Feuill'Artines	Animation de la "Balade du bourg" par un thème sur la période estivale	300
TOTAL		12.700

Au cours de la présentation des demandes de subventions des associations, plusieurs interventions ont eu lieu. Marie-Noëlle Jaffré trouve dommage que les associations demandent de plus en plus de subventions.

Jean-Yves Crenn préfère que les montants prévus au budget pour les subventions aux associations soient versés en fonds de concours aux communes et qu'elles puissent verser ensuite, si les communes le souhaitent, une subvention aux associations.

Eric Prigent indique que les critères de versements répondent à une orientation politique de la communauté de communes.

2022-040- Aide aux nouveaux agriculteurs installés en 2021

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

Il s'agit d'une aide de 1.500 € par agriculteur installé, versée en une seule fois par l'intermédiaire de l'association Rés'Agri Centre. L'aide est versée l'année N+1 de l'installation.

Au cours de l'année 2021, quatre installations en agriculture ont eu lieu sur le territoire.

L'aide versée à Rés'Agri centre est donc de 6.000 €. L'aide sera ensuite reversée intégralement à chaque agriculteur.

A 28 voix pour, Grégory Le Guillou n'a pas pris part au vote, le conseil communautaire décide de verser un montant de 6.000 € à l'association Rés'Agri Centre pour l'installation de quatre agriculteurs en 2021.

2022-041- Aide au financement de BAFA

Rapporteur : Anne Rolland

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2022 qui a été signé avec la CAF du Finistère une action d'aide à la formation BAFA-BAFD est incluse.

L'objectif étant de proposer une formation aux jeunes afin qu'ils puissent travailler sur leur territoire. Douze formations aidées à hauteur de 500 € réparties sur les années du contrat sont prévues.

A ce jour, huit personnes du territoire ont bénéficié de cette aide.

Il est prévu de verser une aide financière aux familles ayant déjà réglées les factures.

Cette aide correspondra au reste à charge des familles si elles ont déjà réglé les frais de formation BAFA avec un montant d'aide maximum de 500 €.

Une demande a été déposée par Elisa GELIN.

Il reste à charge de la famille 552 €, la communauté de communes peut verser une aide de 500 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser une aide, au financement du BAFA de Elisa GELIN, d'un montant de 500 €.

2022-042- Prestation RGPD du centre de gestion du Finistère – mutualisation avec les communes

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

Pour rappel, une délibération de mutualisation de la prestation RGPD du CDG29 a été prise lors du conseil communautaire du 17 mai avec 9 communes membres.

Aujourd'hui trois communes supplémentaires ont fait part de leur souhait d'adhérer au service de prestation du CDG29.

Cela va leur permettre de répondre à l'obligation d'avoir un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Le CDG29 propose un coût de prestation de -25% pour les collectivités qui mutualisent avec l'EPCI. Cela diminue également de 25% le coût de la prestation pour la communauté de communes. Ainsi l'ensemble de la prestation est facturé par le CDG29 à la communauté de communes qui refacture ensuite aux communes ayant adhéré au service du CDG29.

3 communes supplémentaires ont délibéré ou vont délibérer pour adhérer à ce service. Le tarif est en fonction du nombre d'habitants.

Collectivités	Nb habitants	Tarif individuel/an	Tarif mutualisé-25%/an
Lopérec	874	1 100	825
Loqueffret	352	750	562,50
Saint-Rivoal	214	750	562,50

Le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer un avenant avec le CDG 29 et tous les documents nécessaires à cette mutualisation de prestation avec les communes indiquées. Cette prestation leur sera refacturée selon les montants du tableau ci-dessus (tarif mutualisé-25%/an) chaque année, le temps de la durée de la convention.

2022-043- Redevance déchets ménagers – Nouveaux tarifs au 01 juillet 2022

Rapporteur : Marc Quemener

Marc Quemener présente le bilan annuel de l'année 2021 et les conclusions de la commission déchets ménagers du 22 juin dernier qui propose de nouveaux tarifs à mettre en place.

En effet, le budget a une comptabilité de type M4 et est donc dans l'obligation de s'équilibrer par les recettes du service.

Les dépenses liées au traitement des déchets notamment en déchetterie a fortement augmenté.

Les recettes ne sont pas en mesure d'équilibrer ce service, il convient de prévoir une augmentation de la redevance qui doit être de 20% pour arriver à cet équilibre.

La commission Déchets ménagers et Voirie a préparé lors de sa réunion du 22 juin 2022 une proposition de tarifs de la redevance déchets ménagers à appliquer à compter du 01 juillet 2022.

Les tarifs délibérés au 26 octobre 2021 pour l'année 2022 seront appliqués du 01 janvier au 30 juin 2022.

Les tarifs proposés sont définis dans le tableau suivant :

Catégories	Tarifs au 01 juillet 2022
Foyers (2 personnes et plus)	218 €
Personne seule	118 €
Gîtes	118 €
4 gîtes et plus	470 €
Résidences secondaires	150 €
Cantines scolaires < 50 rationnaires	403 €
Cantines scolaires 50 à 100 rationnaires	668 €
Très petits producteurs : Professions libérales :(infirmiers, kiné, médecins) Chambres d'hôtes, artisans	106 €
Petits producteurs : Bars, petites restaurations, petits commerces alimentaires, garages, associations, et autres commerces (ex bijouterie,)	136 €
Moyens commerces alimentaires et restauration	334 €
Gros commerces alimentaires et gros restaurants, hôtels restaurants, restaurant avec hébergements multiples	761 €
Très gros producteurs de déchets (facturation à la tonne)	318 €
Part communale par habitant	3 €
Composteur 300 litres	30 €
Composteur 600 litres	40 €

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les tarifs proposés- Adopté à l'unanimité par l'assemblée
Au cours de la présentation certains questionnements ont été posés.

Eric Prigent précise que lors de la réunion de commission, une augmentation un peu plus importante du tarif concernant les résidences secondaires a été soulevé. Mickaël Toullec est favorable à 150 € pour une résidence secondaire. Maryvonne Le Guillou trouve que c'est exagéré.

Marie- Noëlle Jaffré pose la question de la réglementation de la déchetterie à la zone du Vieux Tronc. Le président indique qu'elle est gérée par le SIRCOB, que des travaux vont être effectués, pour améliorer le tri et avoir le contrôle de l'accès par un badge, sans doute à partir de l'automne.

2022-044- Renforcement de l'offre BreizhGo sur le territoire COB – conventionnement avec la Région et le pays COB

Rapporteur : Eric Prigent

Lors du conseil communautaire du 01 mars la société Mobilihis avait présenté l'étude de faisabilité de Transport A la Demande (TAD) sur le territoire COB.

Dans ce cadre, en complémentarité avec le projet TAD du Pays COB et en cohérence, la Région a proposé le renfort d'offre des lignes BreizhGo sur le territoire COB.

Cette proposition vise une amélioration conjointe des services de mobilité sur le territoire du Pays COB.

La Région assume seule le financement de cette proposition.

Une convention est à mettre en place pour réaliser ce renforcement, elle indique les conditions d'un partenariat entre la Région et les EPCI du Pays COB et décline les renforts d'offre BreizhGo qui seront opérés à partir de septembre 2022.

A 20 voix pour, 3 contre (Arnaud Cozien, Jacques Thepaut, Philippe Robert-Dantec) et 6 abstentions (Christophe Daniel, Anne Rolland + pouvoir de Josiane Guinvarc'h, Maryvonne Le Guillou, Grégory Le Guillou, Mickaël Toullec) le conseil communautaire approuve la convention de renforcement de l'offre BreizhGo sur le territoire du COB et autorise le président à la signer.

Lors du débat Arnaud Cozien indique qu'il ne voit pas l'intérêt de ce renforcement, les horaires proposés et le temps de trajet ne sont pas nécessairement adaptés, l'ensemble des lignes renforcées part de Carhaix, l'intérêt reste pour la ville de Carhaix et non pour notre territoire. Le coût de cette expérimentation lui paraît plus utile sur d'autres sujets.

La ligne de Huelgoat Carhaix est déjà peu utilisée, les horaires supplémentaires ne devront pas être plus utiles.

Eric Prigent et le président sont d'avis de tester tout de même ce renforcement de lignes existantes à titre expérimental et être force de proposition sur une autre alternative si cela ne fonctionne pas.

2022-045- Convention de reversement de fiscalité/contribution aux dépenses d'entretien de la zone d'activités du Vieux Tronc par Poher Communauté

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

En 2019, lors de la création de la commune nouvelle de Poullaouen, la zone d'activités du Vieux Tronc, aménagée par la communauté de communes des Monts d'Arrée, se retrouvait sur deux EPCI différents.

L'entretien est toujours réalisé par Monts d'Arrée Communauté (les réseaux appartenant à la collectivité), il avait donc été convenu d'une convention de reversement de fiscalité pour une durée de 3 ans qui permettait de contribuer à l'entretien des équipements de la zone d'activités.

Celle-ci étant caduque une nouvelle convention d'entretien de la zone d'activités et le reversement de fiscalité perçue sur celle-ci par Poher Communauté est proposée pour une durée de 4 ans. Elle précise les modalités de reversement de fiscalité entre Monts d'Arrée Communauté et Poher Communauté à compter du 01 janvier 2022.

La convention prévoit la possibilité d'acquisition de la partie de la zone d'activités située sur Poullaouen par Poher Communauté avant le terme de celle-ci.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention et d'autoriser le Président à signer la convention de reversement de fiscalité en contribution de l'entretien de la zone d'activités.

2022-046- Etude Ecole des filles à Huelgoat – Demande de cofinancement – Programme Petites Villes de Demain en Bretagne

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

Le président rappelle le choix du conseil communautaire, lors de sa séance du 29 juin 2021, d'être maître d'ouvrage d'une étude concernant l'équipement culturel l'Ecole des Filles à Huelgoat ouvert chaque été depuis une dizaine d'année.

Mme Françoise Livinec est propriétaire des lieux et avait fait part aux élus de la Région, de la commune et de l'EPCI ainsi qu'aux représentants de l'Etat de son souhait d'être accompagnée dans une démarche de réhabilitation du site.

Ce projet doit faire l'objet d'une étude globale qui permettra de réaliser un audit du bâti et des activités qui pourraient être accomplies sur ce site.

La collectivité avait délibéré pour porter l'étude sous condition d'être financée à 80% conjointement par l'Etat et la Région Bretagne.

La subvention de la Région est en cours d'obtention, la demande auprès de l'Etat via la DETR n'a pas reçu d'avis favorable.

Ainsi il est proposé de réaliser une demande de cofinancement de cette étude par le programme Petites villes de demain en Bretagne. En effet, la ville de Huelgoat est inscrite dans ce dispositif et une convention a été signée à ce sujet conjointement entre l'Etat, la Ville de Huelgoat et Monts d'Arrée Communauté.

Le montant demandé à l'Etat via ce dispositif est de 50% du coût de l'étude.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la demande de cofinancement de l'étude pour l'Ecole des filles à Huelgoat auprès du dispositif Petites villes de demain en Bretagne à hauteur de 50%.

2022-047- Développement des services à la mobilité le long de la Vélodyssée à Scrignac et à Huelgoat – demande de financement React EU

Rapporteur : Jean-François Dumonteil

Le président rappelle le projet de déploiement de pôles de services vélos sur la Vélodyssée à Scrignac et à Huelgoat ainsi que la rénovation de l'abri voyageur à Scrignac

Ce projet avait été validé lors de la réunion de bureau du 22 juin 2021 et du conseil communautaire du 29 juin 2021.

Depuis ce projet a été affiné et la demande de cofinancement auprès du dispositif React EU peut être déposée.

Le plan de financement de cette opération qui s'élève 109.274,05 € H.T., elle est cofinancée par l'Etat (DETR) à hauteur de 15.000 € et par la région Bretagne à hauteur de 23.952 €.

La demande de financement dans le cadre du dispositif de React EU est de 48.400 € soit 44,29% de l'opération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la demande de cofinancement de l'opération Développement des services à la mobilité le long de la Vélodyssée à Scrignac et à Huelgoat dans le cadre du dispositif React EU tel que présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20 mn.

Le Président,
Jean-François Dumonteil



La secrétaire,
Anne Rolland



Approuvé lors de la séance du conseil communautaire du 27 septembre 2022